

Protocole COVID-19 – Etudiants

MAJ 02/01/2022

Le port du masque est **OBLIGATOIRE** dans l'enceinte de l'Université (en intérieur **ET** en extérieur lorsque la distanciation ne peut être respectée). Le porter vous protège du risque d'infection mais surtout, il vous évite de contaminer les autres et diminue donc les contacts à risque. Le porter, c'est vous protéger et protéger les autres : c'est casser la chaîne de transmission du virus.

Si le port du masque est momentanément impossible (prise d'aliments, de boissons ou cigarette), maintenez une distance de 2 mètres minimum entre vous et vos camarades, en intérieur comme en extérieur. Faites-en sorte que ce moment soit le plus court possible.

Quelle que soit la situation qui vous concerne, vous devez vous signaler auprès de :

ssu-covid@unilim.fr

1. **Si je présente des signes de la COVID-19** parmi lesquels : fièvre/frissons, toux sèche, maux de gorge, survenue brutale d'une fatigue ou de courbatures inexplicables, maux de tête inhabituels, perte du goût ou de l'odorat, ou en cas de doute :
 - ➔ Je suis à mon domicile : je ne me rends pas à l'université et je consulte **mon médecin traitant** ou le médecin du Service de Santé Universitaire (Tél. 05 55 43 57 70 ou ssu-covid@unilim.fr) pour qu'on m'informe de la conduite à tenir. Si mon état le nécessite, on me prescrira un test PCR pour la Covid. Je reste en isolement tant que je n'ai pas le résultat. Je ne pourrai revenir en cours que si le résultat est négatif.
 - ➔ Je suis à l'université : je m'isole et je contacte immédiatement le médecin du Service de Santé Universitaire (Tél. 05 55 43 57 70 ou ssu-covid@unilim.fr) pour qu'on m'informe de la conduite à tenir. Si mon état le nécessite, on me prescrira un test PCR pour la Covid. Je rentre chez moi et reste en isolement tant que je n'ai pas le résultat. Je ne pourrai revenir en cours que si le résultat est négatif.
2. **Si j'ai été testé positif à la COVID-19** : j'informe la scolarité/le référent Covid de ma composante
 - ➔ Je suis à mon domicile : je ne me rends pas à l'université et je respecte les consignes de l'autorité sanitaire (Assurance Maladie AM ou SSU) qui me contactera.

→ **Je suis vacciné(e)** : Isolement d'une durée de 7 jours après la date du début des signes ou la date de prélèvement du test positif (7 jours pleins). Levée de l'isolement possible à J5 avec un résultat de test antigénique (TAG) ou RT-PCR négatif (et en l'absence de signes cliniques d'infection depuis 48h). Si le test réalisé à J5 est positif * ou en l'absence de réalisation de ce test, l'isolement est de 7 jours au total (pas de nouveau test à réaliser à J7). (*compte-tenu de la circulation virale intense, il n'est plus nécessaire de confirmer par RT-PCR un résultat de TAG positif.)

→ **Je NE suis PAS vacciné(e)** : Isolement d'une durée de 10 jours après la date du début des signes ou la date de prélèvement du test positif (10 jours pleins). Levée de l'isolement possible à J7 avec un résultat de TAG ou RT-PCR négatif (et en l'absence de signes cliniques d'infection depuis 48h). Si le test réalisé à J7 est positif ou en l'absence de réalisation de ce test, l'isolement est de 10 jours au total (pas de nouveau test à réaliser à J10).

→ **Je suis à l'université** : je rentre immédiatement chez moi pour m'isoler. J'attends d'être appelé par l'AM qui m'informera de la conduite à tenir (cf ci-dessus).

En toute situation de test positif à la COVID-19, il vous sera demandé d'identifier les personnes cas contacts. Nous vous invitons à préparer une liste de ces personnes (nom + prénom + numéro de téléphone) que vous transmettez quand vous serez contacté. Les personnes contacts à risque sont déterminées après enquête : toutes les personnes vues sans gestes barrières 2 jours avant le début des symptômes si vous êtes symptomatique ; 7 jours avant la date du test positif si vous êtes asymptomatique.

3. **Si j'ai eu un contact à risque** : toutes les situations où **ni moi ni la personne infectée ne portait de masque** et où la distanciation n'était pas respectée :

➤ **Je suis vacciné(e)** : je ne suis pas obligé(e) de m'isoler mais je limite mes interactions sociales et je respecte les gestes barrières. La CPAM ou le SSU me contactera pour m'informer du protocole sanitaire (Réalisation d'un TAG ou RT-PCR immédiat, puis surveillance par autotests à J2 et J4 après la date du dernier contact avec le cas. En cas d'autotest positif, il convient de confirmer le résultat par un TAG ou un test RT-PCR. La personne contact se voit remettre les autotests gratuitement en pharmacie lors de la réalisation de son test immédiat, ou elle présente en pharmacie la preuve de son dépistage immédiat réalisé en laboratoire ou dans une autre pharmacie (résultat de test négatif), ainsi qu'une attestation sur l'honneur justifiant être personne contact pour se voir délivrer gratuitement les autotests.)

➤ **Je NE suis PAS vacciné(e) :**

- ➔ **Je suis à mon domicile** : je ne me rends pas à l'université et je respecte les consignes de l'autorité sanitaire qui me contactera (Isolement, gestes barrières, test antigénique dès que possible puis test PCR ou antigénique 7 jours après le dernier contact à risque, ou le plus rapidement possible en cas d'apparition de symptômes). J'informe la scolarité/le référent Covid de ma composante.
- ➔ **Je suis à l'université** : je rentre chez moi pour m'isoler et j'attends d'être appelé par l'AM ou le SSU qui m'informeront de la conduite à tenir. (Isolement, gestes barrières, test antigénique dès que possible puis test PCR ou antigénique 7 jours après le dernier contact ou le plus rapidement possible en cas d'apparition de symptômes).
- ➔ Nous vous recommandons vivement de prendre rendez-vous pour vous faire vacciner <https://www.unilim.fr/ssu/informations-vaccin/>

En cas de doute, CONTACTEZ votre médecin traitant ou le Service de Santé Universitaire par mail à ssu-covid@unilim.fr ou au 05 55 43 57 70

N'OUBLIEZ PAS de vous signaler auprès de votre scolarité, de votre responsable pédagogique ou du référent Covid de votre composante.